



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/03/17

Reçu en Préfecture le : 07/03/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 6 mars 2017
D - 2017/99

Aujourd'hui 6 mars 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mme Virginie CALMELS présente jusqu'à 15h32

Mr Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16h10

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Marik FETOUH, Mme Laetitia JARTY ROY

Convention Ville de Bordeaux. Fondation Prospective et Innovation. Avenant n°1. Adoption

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal daté du 26 septembre 2016, la délibération D-2016/361 portant sur la participation financière de la Fondation Prospective et Innovation au Programme de résidence entrepreneuriale Bordeaux –Afrique ainsi qu’au programme Balafon -deux actions portées par la Délégation aux Partenariats avec l’Afrique sub-saharienne-, a été adoptée.

La Fondation Prospective et Innovation a souhaité accroître le montant de cette participation en le portant à 16 000 euros pour 2017 et 10 000 euros pour 2018, sous la forme de versements à la Ville de Bordeaux.

Au vu de ces éléments, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir :
-autoriser le Maire à encaisser une recette de 16 000 euros de la Fondation Prospective et Innovation pour l’année 2017.

Cette recette sera imputée sur le budget 2017 de la Ville de Bordeaux –(chapitre 74 article 7478 fonction 041).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l’Hôtel de Ville, le 6 mars 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM

Fondation Prospective et Innovation

Avenant à la convention de participation financière

Une convention de participation financière de la Fondation Prospective et Innovation au Programme de résidence entrepreneuriale Bordeaux –Afrique ainsi qu’au programme Balafon, deux actions portées par la Délégation aux Partenariats avec l’Afrique sub-saharienne, a été signée le (*en cours*)

Souhaitant contribuer à étendre la portée de ces actions, la Fondation Prospective et Innovation a souhaité accroître le montant de son soutien financier.

Par conséquent, l’article 4 de cette convention est modifié comme suit :

Article 4 :

« Que la Fondation prospective et Innovation apportera une contribution financière, à hauteur de 16 000 euros en 2017, et 10 000 euros en 2018, sous la forme de versements à la ville de Bordeaux. »

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le/...../.....

Pour la ville de Bordeaux,

P/Le Maire

PDG. Njikam Mouliom

Pour la Fondation Prospective et Innovation,

le Directeur Général,

S. Degallaix